

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - INFRASTRUCTURES -
TRANSPORT
du Lundi 04 Décembre 2017 à 18 h 00**

Membres	Commune	Présents	Absents Excusés
BECQUET Jean-Luc	BEAUNE	X	
BOUGEOT Martine	CHAGNY Secrétaire	X	
BOUILLET Raphaël	BEAUNE	X	
BOUTEILLER DESCHAMPS Delphine	BEAUNE	X	
BROUANT Pierre	CORGENGOUX		X
CANCEL Frédéric	BEAUNE		X
CLERGET Jacky	MONTHELIE		X
DANCER Céline	CHASSAGNE MONTRACHET		X
GRAPPIN Serge	Saint ROMAIN	X	
L'EXCELLENT René	BOUZE lès BEAUNE	X	
LEVIEL Virginie	BEAUNE 1^{ère} VP	X	
PRENEY Jean Marc	ECHEVRONNE		X
ROCH Richard	MONTAGNY lès BEAUNE	X	
RODIER Michèle	CHAGNY	X	
ROUX Philippe	BEAUNE		x
SAINT EVE Didier	COMBERTAULT 2^e VP	X	
TRUCHOT Daniel	THURY	X	
VALLET Jean Christophe	CORBERON	X	
Membre associé			
BOLZE Pierre	BEAUNE	x	

RAPPORTS MIS A L'ORDRE DU JOUR :

- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES AGGLOMERATIONS DE BEAUNE ET NUIITS ST GEORGES

M. BECQUET rappelle que le SDCI a conduit à la fusion, au 1^{er} janvier 2017, des Communautés de Communes du Pays de NUIITS-SAINT-GEORGES, du SUD DIJONNAIS et de GEVREY-CHAMBERTIN.

Une même intercommunalité ne pouvant être couverte par deux SCOT distincts, la nouvelle Communauté de Communes de GEVREY-CHAMBERTIN et de NUIITS-SAINT-GEORGES a fait le choix d'intégrer le SCOT de BEAUNE et NUIITS-SAINT-GEORGES.

Le SDCI a également intégré la commune de CHANGE (Saône et Loire) à la Communauté d'Agglomération de BEAUNE, Côte et Sud.

Cette modification de périmètre nécessite de modifier les statuts du SCOT notamment sur le nombre d'élus représentés : 30 à 37 représentants pour le Comité, 10 à 12 membres pour le Bureau.

La répartition financière sera répartie 65 % CABCS, 35 % pour la CCGCNSG.

Les élus s'interrogent sur une nécessaire modification de la gouvernance liée à cette modification statutaire.

Avis favorable unanimité.

- DSP TRANSPORTS - AVENANT N°2 AU CONTRAT KEOLIS

Monsieur BECQUET présente le rapport qui prévoit une compensation négociée de la baisse de recettes liée à la diminution du nombre d'abonnements scolaires délivrés sur le réseau Côte et Bus. L'avenant propose également de compenser une hausse de charge salariale des agents placés en détachement auprès de la société KEOLIS

- PLH : Gens du Voyage – Aménagement d'une Aire de Grand Passage

M. BOLZE rappelle que la problématique des gens du voyage est récurrente sur notre territoire. A ce jour, au terme du schéma départemental d'accueil du gens du voyage, il incombe de mettre en place une aire de grand passage à l'échelle du territoire BEAUNE et NUIITS-ST-GEORGES.

Ce schéma est actuellement en cours de révision et la CABCS est associée à ce travail.

La CABCS a initié une réflexion sur l'accueil de cette aire et avait réuni, dès 2015, les Maires concernés par des stationnements sauvages.

Un terrain situé sur la commune de BLIGNY-LES-BEAUNE paraîtrait favorable à la réalisation de l'aire. Des discussions avaient été engagées avec la commune, mais le conseil municipal s'est prononcé contre cette localisation.

Cet emplacement paraît pourtant idéalement situé et suffisamment loin des zones d'habitation pour ne pas générer de nuisances. Il est à noter par ailleurs que les aires de grands passages sont fermées et sécurisées et que leur gestion peut être confiée à des associations.

Concernant le terrain de BLIGNY-LES-BEAUNE, les principales réserves techniques sont levées :

- Caractère inondable du terrain : surélévation des constructions éventuelles (pas d'obligation de construction sur les aires de grand passage),
- Voie SNCF : une clôture devra être posée,
- Urbanisme : introduction d'un STECAL par déclaration de projet,
- Raccordement eau / réseau : réalisables.

L'objectif de la délibération sera de confirmer le choix de ce terrain pour poursuivre le travail avec les services de l'Etat sur l'aménagement d'une aire de grand passage. Des négociations foncières pourront alors être entreprises pour l'acquisition des terrains. A défaut, d'acquisition amiable, une procédure d'expropriation pourra être envisagée.

M. BOLZE insiste sur le fait que si la CABCS accueille l'aire, il demandera une contrepartie financière par les autres territoires.

Les membres de la commission sont favorables à l'aménagement d'une aire sur le territoire de la CABCS et conviennent des difficultés actuelles liées à ces passages et aux dégradations récurrentes qu'ils occasionnent.

Certains membres s'interrogent néanmoins sur la position de la CABCS qui passerait outre l'avis défavorable du Conseil Municipal de BLIGNY-LES-BEAUNE.

Avis favorable avec 4 abstentions.

- Bailleurs sociaux : Signature de la Convention d'Utilité Sociale 2018-2023 SCIC HABITAT

A l'instar des autres bailleurs, SCIC HABITAT va engager le travail sur la Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2018-2023. A ce titre, il sollicite la CABCS pour être associé au travail et signataire de la CUS.

Avis favorable unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Points sur les projets en cours

Le service Transports présente un bilan des inscriptions aux transports scolaires. Le site internet dédié aux inscriptions est très prisé.

Quelques circuits ont fait l'objet de modification depuis le début de l'année scolaire.

Monsieur L'EXCELLENT indique que les parents d'élèves de BOUZE lès BEAUNE et BOUILLAND sont mécontents des modifications intervenues en raison de sureffectifs à ECHEVRONNE.

Les circuits sont en effet modifiés pour prendre en charge les élèves d'ALOXE CORTON.

Monsieur BECQUET indique qu'une étude est en cours pour répondre à cette problématique et qu'il est prêt à donner des explications aux parents.

Par ailleurs il indique que, dans la perspective du retour aux 4 jours, il convient de réfléchir à l'organisation des transports et du périscolaire de l'école de SAVIGNY.

Monsieur TRUCHOT signale un problème de modification du circuit de transports secondaire qui retarde le retour des élèves à MOLINOT.

Mme LEVIEL indique que s'agissant d'un problème particulier de fonctionnement, le service Transport devra se rapprocher du transporteur et apporter réponse à M le Maire.

LA PRESIDENTE
SIGNE
VIRGINIE LEVIEL

LA SECRETAIRE
SIGNE
MARTINE BOUGEOT